

DISPOSITIF NATIONAL > France AGRIMER



France 2030 - Optimisation de la ressource en eau, adaptation aux changements climatique et réduction de la consommation énergétique : aide pour l'achat de matériels connectés et innovants (liste fermée de matériels/marques éligibles). *Ex : Irricrop de SENCROP, Enrouleur Optima de IRRIFRANCE, AF R4D4 de JEANTIL, Trektor, Datagrain de JAVELOT...*

Quand ? Cloturé

Taux ? De 20 à 40 % (suivant le matériel) + Bonif JA

Plancher / Plafond ? De 2 000 à 200 000 € HT (500 000€ pour les CUMA)

Public éligible ? Agriculteurs à titre principal, lycées, ETA, ASA, multiplicateurs de semences, CUMA, GIEE

DISPOSITIF RÉGIONAL > PCAE

1. Je dépose ma demande auprès du service instructeur (Région).
2. J'attends l'accusé de réception de mon dossier (ne vaut pas accord de subvention) pour démarrer les travaux, signer les devis, réaliser les investissements.
3. Je reçois la décision juridique d'octroi de l'aide.
4. Je demande le paiement de la subvention, une fois mon projet réalisé (factures acquittées).
5. J'affiche la publicité nécessaire suite à l'octroi de la subvention et je respecte mes engagements.



PME (Plan de modernisation des élevages) : construction, aménagement de bâtiments, gestion des effluents, amélioration des conditions sanitaires, économies d'énergie, optimisation des conditions de travail, biosécurité.

Quand ? 6 juin au 15 novembre 2023 • **Taux ?** 30 % (+ 5 % bio) • **Plancher / Plafond ?** De 25 000€ à 100 000€ (application transparence GAEC) • **Sélection des projets** : bio, système pâturant, bilan carbone, mise aux normes...



Protection des cultures contre le gel et la grêle : dédié aux cultures de plein air : arboriculture et viticulture. Équipements de lutte contre le gel (tour antigel, convecteur à air chaud, ...), contre la grêle (filet paragrêle, radars, ...).

Quand ? 16 juin au 31 octobre 2023 • **Taux ?** 30 % pour les CUMA et exploitations en individuel • **Plancher / Plafond ?** 5 000 / 40 000 € par exploitation • **Sélection des projets** : Bio ou HVE pour les porteurs de projets à titre individuel et CUMA. Attestation d'assurance multirisque climatique.



Arbres et agriculture en Nouvelle-Aquitaine : opération qui vise à soutenir les projets de plantations sur des terres agricoles non boisées d'alignement d'arbres intra-parcellaire, de haies, de bosquets, ou d'arbres isolés (sous conditions).

Quand ? Clôture • **Taux ?** Forfait par plant (en fonction du type de projet) • **Plancher / Plafond ?** De 2 000 € HT (10 000€ HT pour les projets collectifs) à 25 000 € HT (100 000 € HT pour les projets collectifs) • **Sélection des projets** : exploitations AB ou HVE + grille de sélection



Pépinières viticoles : investissements répondant à des enjeux environnementaux (désherbage mécanique, récupération eaux pluviales...) et améliorant la compétitivité de la filière et la diminution de la pénibilité au travail (machine à greffer pneumatique, cerceuse, isolation de bâtiments, machine à empoter...).

Quand ? Ouverture prévue fin 2023 • **Taux ?** 30 à 40 % en individuel et de 40 à 50 % en collectif • **Plancher / Plafond ?** De 3 000 € individuel (10 000 € collectif à 100 000 € individuel (300 000 € collectif) • **Sélection des projets** : détenir une licence de pépinière viticole



Abreuvement des animaux herbivores au champ : aide à l'investissement (du forage ou captage jusqu'à l'abreuvement) afin de développer l'autonomie en eau des animaux pâturant. Un diagnostic préalable établissant que le projet permet la déconnexion au réseau AEP ou la suppression du transport par citerne est demandé.

Quand ? jusqu'au 30/09/2023 • **Taux ?** 35 % • **Plancher / Plafond ?** De 7 000 à 20 000 € HT • **Sélection des projets** : les agriculteurs actifs éleveurs d'herbivores (titulaires d'un numéro détenteur) en règleau regard de la loi sur l'eau (diagnostic préalable)



PVE (plan végétal) : aide pour l'achat d'agroéquipements en lien avec la réduction et l'optimisation des intrants, la réduction de l'érosion des sols et la réduction des prélèvements sur la ressource en eau. *Ex : herse étrille, bineuse, semis-direct, broyeurs...*

Quand ? CLÔTURE • **Taux ?** 30 % (+ 10 % si AB) • **Plancher / Plafond ?** De 5 000 à 50 000 € HT (application transparence GAEC) • **Sélection des projets** : exploitations AB, HVE ou siège dans une zone à enjeu eau (+ diagnostic à réaliser)



Maraîchage, floriculture, pépinière, PPAM, petits fruits, houblon et champignons : salle de pousse pour la myciculture, aide pour la construction, rénovation ou extension d'abris hauts non destinés aux productions de contre-saison, acquisition de matériels de mise en culture et d'entretien mécanique (puissance motrice mécanique ou animale), protection contre les dégâts de gibiers.

Quand ? CLÔTURE • **Taux ?** 30 % (+10 % si AB) • **Plancher / Plafond ?** De 3 000 à 40 000 € HT • **Sélection des projets** : exploitations AB, HVE, et ne pas avoir de surfaces d'abris/ serres permettant de produire à contre-saison



Transformation et commercialisation des produits agricoles : abattage, transformation à la ferme, commercialisation en circuits courts, conditionnement ou stockage après transformation hors filière viti-vinicole et produits de la pêche. *Ex. : Laboratoire de découpe, caisson froid, vitrine réfrigérée, chambre froide...*

Quand ? CLÔTURE • **Taux ?** 30 % • **Plancher / Plafond ?** De 10 000 à 60 000 € HT (plafond différent pour les projets collectifs) • **Sélection des projets** : exploitations AB, HVE ou apicole uniquement + priorisation des projets (projet de diversification, projets collectifs et projets apicoles)

POUR ALLER PLUS LOIN DANS TOUS CES DISPOSITIFS

- Contact Chambre d'agriculture de la Charente : Nicolas Chaslard - 06 07 76 91 58 - site internet CA16 : charente.chambre-agriculture.fr
- Contacts Chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres : Nadège Witczak : 06 80 98 02 44 - Michel Serres : 05 49 77 15 15 - site internet CA1779 : cmds.chambre-agriculture.fr/
- Site de la Région : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/resultats?recherche=pcae>
- Site de FranceAgriMer : <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-nationales/>